

Compte rendu de la réunion du 17 mai 2018  
entre *Pressagny en Seine* et les porteurs du projet *La Seine à Vélo*

Comme prévu une réunion de travail s'est tenue à notre demande le jeudi 17 mai 2018 à la mairie de Pressagny l'Orgueilleux.

L'objet de cette réunion était d'engager le dialogue avec les décideurs publics en charge du projet.

Ont participé à cette réunion :

- Frédéric Duché , Vice Président du Département de l'Eure, en charge du projet,
- Guy de Chergé, Conseiller au cabinet du Président du Conseil du Département de l'Eure,
- Benjamin Del Monte, Responsable de Projets « Vélo Route Voie Verte », Délégation aux Territoires, Direction de l'Aménagement du Territoire, Pôle Attractivité Économique du Territoire
- Laurent Andrieu, Chef de projets, Délégation aux Investissements, Direction des routes et des transports, Pôle Étude et Grands Travaux
- Pascal Moreau, Maire de Pressagny l'Orgueilleux
- Michel Dalifard, Pascal Mainguy, Marc Weckstein, Maida Dalifard, représentant l'association *Pressagny en Seine*.

Un débat approfondi et ouvert a été établi sur les 4 points essentiels que l'association *Pressagny en Seine* souhaitait évoquer :

1. Revêtements
2. Stationnement et circulation
3. Trajet alternatif par le chemin des Pieds Corbons
4. Accès aux agriculteurs, apiculteurs et pêcheurs

### **1. Revêtements**

Frédéric Duché acte qu'il existe sur le parcours des zones sensibles pour lesquelles des solutions alternatives de revêtements autres que l'enrobé pourraient être envisagées. Dans cette optique il est convenu à la demande de F. Duché que l'association *Pressagny en Seine* facilite le contact entre riverains et personnel technique du département, pour permettre une étude approfondie des contraintes.

Il est également prévu une expertise indépendante sur l'impact des décaissements (30 à 60 cm) nécessaires pour la solution « enrobés » sur les arbres et en particulier pour les arbres remarquables.

En fonction des résultats de cette étude et de cette expertise le département proposera un projet détaillé avec les types de revêtements envisagés.

Enfin il est confirmé qu'on ne toucherait pas aux murs existants et qu'il est envisagé le remplacement des clôtures par des solutions « de bon niveau et adaptées ».

## **2. Stationnement et sens de la circulation :**

Le projet a évolué sur cet aspect depuis la réunion de présentation du 6 avril : le sens de la circulation aujourd'hui prévu est : descente par la rue Robert Conan, montée par la rue aux Huards afin de permettre ainsi l'accès aux véhicules des services techniques, et de secours. Des bornes limiteraient la circulation à ceux-ci.

Pour ce qui concerne le stationnement, le département propose désormais :

- Aménagement d'une zone de stationnement paysager (5 places dont 1 pour handicapés) au plus bas de la rue Robert Conan (le projet de stationnement en bas de la rue aux Huards est abandonné).
- La mise en place d'un stationnement fléché « Seine à Vélo » au terrain de tennis/stade de football retient l'attention et apparaît à tous comme une piste intéressante.

## **3. Le tracé alternatif par le chemin des Pieds Corbons**

Le Département et la Municipalité se déclarent plus favorables, pour 2 raisons, au passage de la voie *Seine à Vélo* sur la berge de Seine, par rapport au tracé alternatif par le chemin des Pieds Corbons proposé par l'association :

- privilégier le passage des vélos au plus près de la Seine conformément au programme général de *La Seine à Vélo*,
- l'opportunité de l'entretien de la berge pris en charge financièrement et techniquement par le Département. Selon les porteurs du projet, ceci permettrait une plus grande pérennité des berges qui subissent aujourd'hui une forte érosion et qui sans confortement et entretien disparaîtraient à terme et que la commune n'a pas les moyens d'assurer. Il est également convenu à la demande de F. Duché que l'association *Pressagny en Seine* facilite le contact entre riverains et personnel technique du département.

Il est ici rappelé que l'étude technique et patrimoniale doit permettre d'établir un tracé détaillé du projet.

L'association pour sa part considère que le tracé alternatif par le chemin des Pieds Corbons présente les avantages suivants :

- préservation d'un site naturel (faune et flore)
- réduction sensible des coûts des travaux grâce à l'utilisation d'une voie déjà revêtue d'un enrobé,
- pas de fragilisation de la berge dans une zone sensible par des décaissements,
- préservation des racines des arbres,
- pas d'acquisition de foncier nécessaire pour une quinzaine de propriétés
- Proximité du parking du terrain de sport / tennis (100 mètres)

#### 4. L'accès aux agriculteurs, apiculteurs et pêcheurs

Le Département a donné son accord pour l'aménagement de l'accès à L'île Chouquet en bas de la rue aux Huards pour les agriculteurs, et possibilité de circulation pour les apiculteurs.

Le Département a fait part de négociations en cours avec la fédération de pêche pour l'obtention de quelques emplacements dédiés avec possibilité de stationnement.

**Prochaine étape** : une campagne d'essais de poinçonnement pour évaluer le comportement des sols est prévue en octobre prochain.

L'association tiendra ses membres informés des résultats de cette campagne.

En conclusion, il est acté que les échanges entre les porteurs du projet La Seine à Vélo et l'association Pressagny en Seine se poursuivront, échanges auxquels le maire de Pressagny L'Orgueilleux sera associé.

Les représentants de l'association Pressagny en Seine resteront extrêmement vigilants et mobilisés quant aux suites données effectivement par les porteurs du projet Seine à Vélo.

Michel Dalifard  
21 mai 2018